

LA SUISSE, LES SUISSES ET LA SHOAH

par Daniel BOURGEOIS

Traiter d'un aussi vaste et combien douloureux sujet dans le temps qui nous est imparti est un exercice bien délicat, d'autant plus que malgré une série de travaux récents, nous ne disposons pas encore d'une véritable synthèse sur la question. Sans doute est-ce sur *la Suisse*, à laquelle je donne le sens de *gouvernement suisse*, que nous sommes le mieux renseignés.

La récente thèse, à laquelle nous avons beaucoup recouru, de Gaston Haas, consacrée à la connaissance que les autorités suisses avaient de la Shoah, le livre de Jean-Claude Favez sur le CICR pendant la guerre, l'ouvrage plus ancien de Walter Laqueur sur le *Terrifiant secret*, les *Documents diplomatiques suisses*, dont le volume 14, couvrant les années 1941-1943 et le toujours actuel *Rapport Ludwig* permettent d'avoir une assez bonne connaissance de ce que savaient les autorités suisses des déportations et du massacre des Juifs d'Europe, voire de l'existence d'un plan d'extermination totale¹.

1. Gaston Haas, "Wenn man gewusst hätte, was sich drüben im Reich abspielte...", *1941-1943 Was man in der Schweiz von der Judenvernichtung wusste*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1994 ; Jean-Claude Favez, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne, Payot, 1988 ; Walter Laqueur, *Le terrifiant secret. La "solution finale" et l'information étouffée*, Paris, Gallimard, 1981 ; *Documents diplomatiques suisses*, volumes 12 à 15 (1937-1945), Berne, Benteli (cités DDS) ; Carl Ludwig, *La Politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955. Rapport adressé au Conseil fédéral*, Berne, 1957 (cité *Rapport Ludwig*).

Pour ce qui est *des Suisses*, l'information est moins satisfaisante. On trouve bien des renseignements à ce sujet dans l'excellent ouvrage d'Alfred Häsler *La Suisse, terre d'asile* et il n'est guère de titre sur la question qui ne comporte des passages sur l'opinion suisse¹. Des études sur les régions linguistiques, les cantons², les Églises³, les partis, la presse restent encore à faire⁴. Je ne parlerai donc que très marginalement *des Suisses*. Dans leurs grandes lignes, les sensibilités positives à la souffrance des Juifs et au problème des réfugiés vont en diminuant, comme partout à cette époque, lorsque l'on passe de la gauche à la droite de l'échiquier politique, mais évidemment beaucoup d'interférences brouillent ce tableau.

Dans une première partie, je tenterai de répertorier l'information dont disposaient les autorités suisses, puis en seconde partie j'examinerai sommairement l'impact de l'information, pour conclure à la suprématie des structures mentales et des comportements traditionnels face à l'interpellation de la Shoah, malgré un effort de dernière heure.

Ce que la Suisse savait

Opérations mobiles de tueries, concentrations, déportations

C'est au fond très rapidement après le début de la campagne de Russie et des "opérations mobiles de tueries"⁵ des *Einsatzkommandos* qui l'accompagnent – il est impressionnant de le constater – que commencent à affluer vers Berne des informations concernant, d'une part, des massacres de Juifs sur le front de l'Est et la situation dans les ghettos, et,

1. Alfred A. Häsler, *La Suisse, Terre d'Asile ? La politique de la Confédération envers les réfugiés de 1933 à 1945*, Lausanne, Rencontre, 1971. (Réédité en 1992 aux Éditions M, Zurich, avec une préface de Philippe Schwed).

2. Pour le canton de Bâle-Ville signalons l'étude de Jean-Claude Wacker, *Humaner als Bern ! Schweizer und Basler Asylpraxis gegenüber den jüdischen Flüchtlingen von 1933 bis 1943 im Vergleich*, Quellen und Forschungen zur Basler Geschichte, Staatsarchiv des Kantons Basel-Stadt, Bâle, 1992. Plusieurs cantons ont mandaté des historiens pour étudier leur pratique envers les réfugiés pendant la guerre.

3. Pour l'Église protestante, signalons la volumineuse thèse et sa riche bibliographie d'Hermann Kocher, *Rationierte Menschlichkeit. Schweizer Protestantismus im Spannungsfeld von Flüchtlingsnot und öffentlicher Flüchtlingspolitik der Schweiz 1933-1948*, Zurich, Chronos Verlag, 1996.

4. Pour un état de ces questions, cf. Georg Kreis, "Die schweizerische Flüchtlingspolitik der Jahre 1939-1945", *Revue suisse d'histoire*, vol. 47, 1997, n° 4, p. 552 ss. L'ensemble du numéro est consacré à la Suisse et à la Seconde Guerre mondiale comme l'avait été en 1981 le n° 121 de la *Revue d'histoire de la 2^e Guerre mondiale*, Paris, PUF.

5. Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988, chapitre 7.

d'autre part, des déportations de Juifs d'Allemagne et de pays occupés. Le lien entre déportation et mort est parfois suggéré ou exprimé, mais souvent la déportation est liée au travail forcé en Europe de l'Est.

Ces informations émanaient notamment de sources diplomatiques et consulaires, du service de renseignements militaires ou encore du ministère Public Fédéral.

Deux agents diplomatique et consulaire ont été particulièrement attentifs aux souffrances du peuple juif et ont mis leur point d'honneur à renseigner le mieux possible leur gouvernement : Franz Rudolf von Weiss, consul général de Suisse à Cologne, et René de Weck, ministre de Suisse à Bucarest¹.

Dès juillet 1941, de Weck est en mesure de donner des détails sur le pogrom de Jassy en Moldavie, et l'atroce voyage qui l'a suivi pour 1 200 Juifs enfermés pendant deux jours et demi sans ravitaillement dans des wagons à bestiaux². Le 21 juillet 1941, il rapporte aussi : *“La guerre sainte se double d'une croisade antisémite qui l'emporte en horreur sur tout ce que l'histoire a retenu de la croisade des Albigeois. C'est injurier le Moyen-Age que de lui comparer notre époque. Mon informateur a vu massacrer par familles entières des Juifs de Bucovine. Il a rencontré des colonnes de ces malheureux que l'on conduisait dans des camps de concentration : lorsque des enfants ou des vieillards ne pouvaient pas suivre, on les assommait à coups de crosse. Il assure que les Allemands, à Cernauti, enfermèrent quelques centaines de Juifs dans une synagogue à laquelle ils mirent le feu. [...] De toutes parts, hélas ! on signale des atrocités du même genre.”*³

On relèvera que les termes mêmes de l'information donnée par de Weck traduisent une intelligence certaine et précoce de la situation ; cinquante ans plus tard, Arno Mayer utilisera une comparaison assez similaire dans son analyse historique et historiographique de la “solution finale”, en introduisant sa réflexion par un parallèle entre la dynamique destructrice de la 1^{re} croisade et l'opération *Barberousse*⁴. Dans les mois qui suivent, de Weck ne manquera pas une occasion de signaler les massacres de Juifs par les troupes roumaines, notamment celui d'Odessa⁵.

1. Sur von Weiss, cf. Haas, *op. cit.* p. 65 ss. ; sur de Weck, *idem*, p. 75 ss. et *La Liberté*, Fribourg, 1.10.1996.

2. De Weck au Département politique fédéral (DPF) – équivalent suisse du ministère des Affaires étrangères – 13.7.1941. Cf. Haas, *op. cit.* p. 79.

3. *Idem*, pp. 79-80.

4. Arno Mayer, *La “solution finale” dans l'histoire*, Paris, La Découverte, 1990.

5. Haas, *op. cit.* p. 69. Document intégral dans *DDS*, vol 14, p. 379.

Pour sa part, de Cologne, le consul von Weiss informe les autorités fédérales à la fois de déportations de Juifs allemands et des massacres à l'Est. Ainsi écrit-il, le 21 novembre 1941 : *“Au début décembre, un nouveau convoi de 1 000 Juifs vers Minsk est prévu, ce qui a provoqué une véritable panique dans les milieux juifs, car ces Juifs sont tous convaincus que c'est la fin pour eux.”*¹ Quelques jours plus tard, il signale un nouveau départ vers Riga, où l'on manquerait beaucoup de main-d'œuvre. Von Weiss ajoute que les Juifs déportés doivent tout quitter².

Von Weiss apprend par ailleurs que *“le traitement qui est réservé aux Juifs de l'Est dépasse simplement toute description”*. Ne voulant pas croire un premier informateur, il se voit confirmer, par un gros industriel allemand, *“l'horreur de la situation dans les quartiers juifs, de Lodz, Minsk et en Pologne”*. *“Les Juifs de là-bas”*, écrit-il au sujet du ghetto de Varsovie, *“meurent de faim littéralement comme des mouches. Les cadavres sont sommairement enveloppés dans du papier pendant la nuit et ramassés le lendemain par la voirie. Les malades agonisant sont aussi mis à la rue pour éviter de devoir désinfecter leurs chambres.”*³ Von Weiss écrit encore qu'à Berlin, 12 000 Juifs, dont les papiers sont parfaitement en ordre pour émigrer, sont retenus pour être déportés. En attendant, ils sont contraints à la famine par les prix exorbitants que l'on exige d'eux pour leur alimentation.

En ce mois de novembre 1941, les informations de von Weiss sont complétées par celles d'autres agents consulaires suisses en Allemagne. Le consul de Suisse à Stuttgart signale qu'un grand nombre de Juifs dans le Wurtemberg et le Hohenzollern ont été avisés qu'ils doivent se préparer à une évacuation vers l'Est, en Lettonie selon la rumeur⁴.

De Rome aussi, le ministre de Suisse Paul Rüeeggler envoie, le 24 novembre 1941, au chef de la diplomatie suisse Marcel Pilet-Golaz, des renseignements provenant d'*“une très haute source ecclésiastique”* d'où il résulte *“un tableau aussi saisissant qu'inquiétant de la situation qui règne dans les pays de l'Est occupés par l'Allemagne”*. Dans le rapport de Rüeeggler, il n'est pas question des Juifs en particulier, mais des populations de l'Est dans leur ensemble. On y trouve cette phrase : *“Mon interlocuteur me confirme que les procédés actuellement appliqués par les Autorités*

1. Von Weiss à la Légation de Suisse à Berlin (qui transmet ce rapport à Berne), 8.12.1941, *DDS*, vol. 14, p. 396.

2. *Idem*.

3. *Idem*.

4. Suter à la Police fédérale des étrangers, 27.11.1941, *DDS*, vol. 14, p. 381.

*d'occupation dans les pays de l'Est tendent, en partie sciemment, vers une extermination biologique d'une grande partie des populations des régions occupées.*¹”

En décembre 1941, d'une source qualifiée de “sérieuse”, le Ministère public de la Confédération reçoit un rapport d'Allemagne sur les massacres de Juifs à Kiev. On peut y lire : “*Dans l'arrière-pays de Kiev des milliers de Juifs des deux sexes et de tout âge ont été fusillés. Ils ont été ensevelis dans des fosses communes qu'ils devaient en partie creuser eux-mêmes avec des pelles pour enfants avant leur exécution. Les exécutions ont été faites par des formations de SS, par des soldats de l'armée régulière*² *et par des membres du service du travail âgés de 16 à 18 ans.*”³”

De son côté, le Service de renseignement de l'Armée, à travers les interrogatoires de déserteurs allemands internés en Suisse, accumule aussi des informations précises sur les exécutions en masse des Juifs. Le témoignage le plus connu – déjà publié il y a 19 ans par Jean-Claude Favez et Ladislav Mysyrowicz – date de février 1942, il concerne une exécution de 500 Juifs à Jitomir accompagné d'un croquis décrivant la scène⁴. Il y est aussi question d'exécutions similaires à Poltava et à Dubno. Un autre de ces témoignages d'avril 1942 concerne l'exécution de Juifs à Orel. Le déserteur interrogé a appris en outre que, dans le ghetto de Varsovie, environ 400 Juifs mouraient de faim chaque jour⁵.

En mai 1942, le consul von Weiss réussira même à envoyer au chef des renseignements suisses des photos représentant, dit-il, “*la sortie de wagons allemands de cadavres de Juifs après avoir été asphyxiés*” [sic]⁶.

J'ai longtemps cru que ces photos étaient un des premiers témoignages du gavage des Juifs dans des véhicules spéciaux, mais selon le Musée de l'Holocauste de Washington, elles ont été prises lors du pogrom de Jassy en Moldavie en juillet 1941, dont nous avons déjà parlé. Il semblerait donc

1. Haas, *op. cit.* p. 92 ss., texte intégral dans *DDS*, vol 14, p. 385.

2. Suscitant de l'indignation en Allemagne, de récentes recherches ont bien montré l'implication de l'armée régulière allemande dans les massacres à l'Est, cf. Hannes Heer, Klaus Naumann (éd.), *Vernichtungskrieg. Verbrechen der Wehrmacht 1941-1944*, Hambourg, Hamburger Édition, 1995.

3. Haas, *op. cit.* p. 107.

4. Jean-Claude Favez et Ladislav Mysyrowicz, “La Suisse et la solution finale”, *Journal de Genève*, 28.4.1979. Document reproduit aussi dans *DDS*, vol. 14, p. 982.

5. *DDS*, vol 14, p. 984. Cf. aussi Haas, *op. cit.* p. 139 ss.

6. Haas, *op. cit.* p. 71. Les photos ont été reproduites dans Katri Burri et Thomas Maisen, en collaboration avec les Archives fédérales suisses, *Bilder aus der Schweiz 1939-1945*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1997, p. 45.

que l'“asphyxie” résultait du transport. Ces photos témoignent en tout cas de la qualité de l'information de von Weiss.

En ce qui concerne la France, j'ai retrouvé un document bouleversant sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée une déportation de l'été 1942. Il est intitulé “*Départ des hébergés des camps hôpitaux de Noé et de Récébédou en date des 8 et 10 août 1942*” et décrit le départ de 330 Juifs, que la gendarmerie française avait rassemblés dans un îlot spécial, 5 jours auparavant, dans des conditions d'hygiène épouvantables. On peut y lire ce passage : “*Les partants ont été obligés de faire à pied le trajet qui sépare le camp de la gare de Portet St. Simon. C'était un spectacle hallucinant de voir ce cortège composé pour la plupart de vieillards et de malades et parfois d'infirmes, traînant avec difficultés leurs bagages à main et trébuchant à travers les champs, les raccourcis. Il a fallu presque deux heures à ces malheureux pour faire le trajet de 2 km.*

Les plus malheureux étaient certainement les vieilles femmes obligées de s'arrêter tous les quelques pas avec des larmes dans les yeux et n'implorant même plus pitié.

Les gardes qui en très grand nombre étaient chargés de surveiller ce déplacement, n'ont pas pu s'empêcher d'exprimer leur étonnement pour le traitement infligé à ces hommes et nombreux parmi eux se sont chargés de transporter les bagages.

Les abords de la gare étaient entourés par de nombreuses forces de police dont une partie montée et une autre munie de mitrailleuses. Leur nombre s'élevait probablement à plusieurs centaines.

Le départ a donné lieu à des scènes lamentables. On a enregistré plusieurs tentatives de suicides et une crise de folie. Un des malheureux qui s'était entaillé le poignet, a été embarqué en état de syncope. Des nouvelles parvenues ultérieurement et qu'on n'a pas eu le temps de contrôler signalent un mort et un malade grave débarqués au premier arrêt des convois. Il est probable étant donné le nombre des malades parmi les partants, que le nombre des morts s'élève au fur et à mesure de la durée du voyage.¹”

1. Il ne nous a pas été possible d'identifier le destinataire et l'auteur de ce rapport, dont nous n'avons retrouvé qu'une copie carbone non signée dans le seul carton restant des archives du consulat de Suisse à Toulouse (E 2200 Toulouse 1, Archives fédérales Berne). Il émane sans doute d'un des responsables du Secours suisse aux enfants, rattaché en décembre 1941 à la Croix-Rouge suisse, qui œuvrait dans le territoire de Vichy et auquel est attaché le nom de Maurice Dubois, cf. Friedel Bohny-Reiter, *Journal de Rivesaltes*, introduit et édité par Michèle Fleury-Seemüller, Genève, Éditions Zoé, 1993 ; cf. aussi Anne-Marie Im Hof-Piguet, *La Filière. En France occupée 1942-1944*, préface de Jean-Claude Favez, Yverdon, Éditions de la Thièle, 1985.

L'auteur du rapport, qui avec des représentants d'autres œuvres d'entraide avait conforté et ravitaillé les partants, ne se livre à aucune conjecture sur le but du voyage, mais il voit bien que celui-ci est déjà une terrible tragédie en soi¹, comme le confirme cette lettre qu'une déportée avait jetée en route à Eprenay : *“Je ne sais si cette lettre vous parviendra. Nous nous trouvons dans un wagon à bestiaux. On nous a enlevé jusqu'aux objets de toilette les plus nécessaires. Pour un voyage de trois jours, nous avons à peine du pain, et de l'eau au compte-gouttes. Les besoins, nous les faisons sans nous gêner, par terre, femmes et hommes. Il y a parmi nous une morte. Quand elle agonisait j'ai appelé au secours. On aurait peut-être pu la sauver. Mais les wagons sont plombés, elle est restée sans secours. Et maintenant, nous devons supporter l'odeur de la mort. On nous menace de coups et de fusillades. Ma sœur et moi nous nous encourageons mutuellement et espérons quand même. Je vous embrasse tous, les enfants, la famille et les amis. Sarah².”*

Intervenant auprès des autorités fédérales en faveur d'une famille juive encore en France, le professeur genevois William E. Rappard associe, à la fin août 1942, la déportation et la mort, car il requiert l'asile “pour la sauver ainsi d'un possible envoi à l'Est et à la mort”³.

Même si les informations que je viens de présenter n'ont pas toutes trouvé un destinataire au niveau décisionnel, il ne fait pas de doute que durant l'été 1942, au moment où affluaient le plus grand nombre de réfugiés juifs vers la Suisse, les autorités fédérales en charge du problème des réfugiés, et tout particulièrement le chef de la Division de Police Heinrich

1. Le 14 octobre 1942, le ministre de Suisse à Vichy, W. Stucki, écrit au Département politique : *“De source sûre, j'ai appris que les Juifs de sexe masculin déportés à l'Est sont employés dans des camps de travail d'un genre particulièrement dur, tandis que les femmes sont destinées à des bordels à soldats du front de l'Est. Cette dernière information est tellement atroce que je vous la communique avec réserve, bien qu'elle provienne de l'entourage immédiat de l'Ambassadeur Scapini.”* E 2001 (D) 1968/74/15, Archives fédérales, Berne (AF).

2. Lettre du 27.7.1942 parvenue à la nourrice de cette maman à laquelle elle avait confié ses deux enfants, reproduite dans un bulletin ronéotypé intitulé *Témoignage* faisant le “Récit des traitements infligés aux familles juives dans la région parisienne à partir du 16 juillet 1942” et envoyé au Consul de Suisse à Lyon le 1.11.1942 par le *Mouvement de défense et de solidarité contre les persécutions antijuives et les déportations* pour demander au Gouvernement suisse de faire connaître publiquement sa réprobation. E 2200 Lyon 3/4, dossier II.F.17, AF. Le dossier ne contient pas de trace d'une éventuelle transmission à Berne.

3. Daniel Bourgeois, “William Rappard et la politique extérieure suisse à l'époque des Fascismes, 1933-1945”, *Études et Sources*, Berne, Archives fédérales n° 15, p. 34. Cf. aussi Victor Monnier, *William E. Rappard*, Genève/Bâle, Slatkine, Helbing & Lichtenhahn, 1995, p. 676 ss.

Rothmund¹ et les hauts fonctionnaires qui l'entouraient, avaient une image assez complète des crimes perpétrés contre les Juifs.

La recherche historique confirme donc et exemplifie ce qu'écrivait un adjoint de Rothmund le 30 juillet 1942 à propos des informations dont disposait l'administration fédérale :

*“Des rapports sûrs et concordants sur la manière dont ces déportations sont exécutées et sur les conditions de vie dans les “régions juives” de l'Est donnent des informations si bouleversantes qu'on doit comprendre les efforts désespérés qui sont tentés par les fugitifs pour échapper à pareil sort et qu'on ne peut plus guère prendre la responsabilité d'un refoulement.”*²

Or, nous l'avons vu avec la contribution de Mauro Cerutti dans ce colloque, cette responsabilité a malheureusement bien été prise.

La “Solution finale”

À quelle date les autorités fédérales ont-elles passé de cette large information sur le sort des Juifs à la connaissance d'un plan général d'extermination par les gaz ordonné par Hitler et surtout à la conviction qu'un tel plan existait bel et bien ? Voilà qui est difficile à dire. On sait que Gerhart Riegner, directeur du Bureau du Congrès juif mondial à Genève, que nous avons le privilège d'avoir parmi nous aujourd'hui, apprend l'existence d'un tel plan le 1^{er} août 1942 et qu'il se décide à en informer le Congrès juif mondial et les consulats américains et anglais à Genève³. On sait aussi qu'il en a informé diverses personnalités suisses, dont le pasteur Alfons Köchlin président de la Fédération suisse des Églises protestantes, qui aurait transmis la nouvelle au conseiller fédéral (ministre) E. von Steiger⁴. Selon Gerhart Riegner, le professeur suisse Paul Guggenheim et lui-même en ont parlé à Carl Burckhardt, la personnalité la plus influente du Comité international de la Croix-Rouge⁵.

1. Sur la figure centrale de Rothmund, cf. Heinz Roschewski, *Rothmund und die Juden. Eine historische Fallstudie des Antisemitismus in der schweizerischen Flüchtlingspolitik, 1933-1945*, Bâle/Francfort, Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund, Helbing & Lichtenhahn, 1997.

2. *Rapport Ludwig* p. 184 ; *DDS*, vol. 14, p. 722.

3. Haas, *op. cit.* p. 188 ss.

4. Haas, *op. cit.* p. 201. Eduard von Steiger était en charge du Département fédéral de Justice et Police, ayant pour compétence la question des réfugiés.

5. Jean-Claude Favez, *op. cit.* p. 196. Sur Burckhardt, cf. Paul Stauffer, *Zwischen Hofmannsthal und Hitler. Carl J. Burckhardt. Facetten einer aussergewöhnlichen Existenz*, Zurich. Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1991 et Sophie Pavillon, “Carl Jacob Burckhardt : le besoin de grandeur ; compte rendu de Paul Stauffer...”, in *Les Annuelles*, vol. 6, Lausanne, Histoire et société contemporaines, publié sous la direction du Pr H.U. Jost, 1995, pp. 69-76.

Sur le cheminement en Suisse de ce *terrifiant secret* comme l'a appelé Walter Laqueur, la prudence demeure toutefois de rigueur. Depuis la fin de l'année 1942 cependant, si l'on considère l'information en provenance de multiples canaux, émanant aussi bien des organisations juives nationales et internationales que du gouvernement polonais en exil par exemple, il semble qu'il n'était plus guère possible de prendre pour de la propagande une déclaration comme celle des Nations alliées du 17 décembre 1942, affirmant que les autorités allemandes “[mettaient] en pratique la menace souvent répétée par Hitler de détruire la race juive”¹.

Les noms de Belzec, Sobibor, Treblinka, d'Auschwitz et ce qui s'y passe figurent dans les Bulletins du Gouvernement polonais en exil *La Pologne occupée*, envoyés à Berne durant le premier semestre de 1943 par le ministre de Suisse à Ankara. Sur Auschwitz, on peut lire dans celui du 22 mai 1943 : “Parmi les exterminés se trouvaient environ 580 000 Juifs polonais français, belges et des autres pays, et 26 000 prisonniers de guerre soviétiques.

*Au mois de mars 1943, un nouveau grand four crématoire y fut aménagé. Sa capacité d'absorption dépasse 3 000 cadavres par jour. Dernièrement les Allemands ont procédé aux essais de stérilisation de femmes détenues à Auschwitz.*²”

On relèvera également qu'en septembre 1943, dans une notice où il rapporte un entretien avec un représentant de la Légation de Pologne en Suisse, Rothmund ne conteste pas l'existence – ce sont les termes utilisés – de *Ver-nichtungslager* (camps d'extermination) à côté d'*Internierungslager* (camps d'internement).³

Si l'on veut absolument faire du positivisme, c'est à ma connaissance en février 1944 seulement qu'un organe officiel suisse, en l'occurrence le Service de renseignements de l'armée, donne – par le témoignage d'un déserteur – une description détaillée des étapes de l'extermination planifiée des Juifs ainsi que celle des Russes dans certaines régions que les Allemands voulaient vider de leurs habitants. Il y distingue la phase d'intervention des *Einsatzgruppen* sur le front de l'Est, avec pour mission de “grandes actions pour l'élimination de la **totalité** des Juifs de l'Est”, puis : “Après l'entrée en guerre de l'Amérique, sur ordre du Führer, on a

1. Texte en français dans *Rapport Ludwig*, p. 227 et Favez, *op. cit.*, p. 162.

2. Haas, *op. cit.* pp. 99-100.

3. *DDS*, vol. 15, p. 53.

mis en route l'élimination de l'ensemble des Juifs européens." Toutes les méthodes d'extermination sont décrites dans ce rapport¹.

Dans une notice du 13 mai 1944, Rothmund se déclare aussi *convaincu* (nous soulignons, D.B.) que les nouvelles concernant l'extermination des Juifs par la Gestapo sont exactes².

On sait aussi par une correspondance d'après-guerre avec le professeur Ludwig que le consul de Suisse à Hambourg a rencontré l'officier SS Kurt Gerstein à Berlin début juin 1944, et que ce dernier lui a donné les mêmes informations sur le génocide qu'il avait transmises au Vatican et aux Suédois³.

Enfin, les dossiers des Archives fédérales concernant la déportation des Juifs de Hongrie pendant l'été 1944 contiennent une version du fameux rapport de Rudolf Vrba et de Fred Wetzler sur Auschwitz, très détaillé, ainsi qu'un mémoire sur la déportation des Juifs hongrois, transmis notamment au conseiller fédéral socialiste Ernst Nobs par le théologien bâlois Karl Barth, qui adjure le gouvernement de faire tout son possible pour sauver les Juifs de Hongrie⁴. De multiples adresses, de même nature, sont envoyées au Conseil fédéral, par de nombreuses associations et personnalités⁵.

La lecture des dossiers concernant le drame des Juifs hongrois donne l'impression étonnante que la Suisse découvre le génocide. C'est inexact, nous l'avons vu. Mais il faut convenir que la diffusion des rapports sur Auschwitz et les déportations de Hongrie, au sujet desquels on trouve même des passages dans la presse, suscitent une véritable prise de conscience, facilitée sans doute par les succès alliés en Normandie qui modifient la perception de l'événement.

1. Militärisch-politische Berichte. Ueber den deutschen Nachrichtendienst, 9.2.1944, E 27/9928/6, AF. La partie "Deutsches Verfahren gegen Juden und Russen im Osten" est reproduite dans Burri et Maissen, *op. cit.*, p. 49 ss.

2. *DDS*, vol. 15, p. 375.

3. Hochstrasser à Ludwig, 25.7.1955, avec en annexe un rapport intitulé : "Notizen betreffend Vernichtungsmassnahmen unter der Herrschaft des Nationalsozialismus" E 2001 (E) 1970/217/206, AF. Sur Gerstein, cf. Saul Friedländer, *Kurt Gerstein ou l'ambiguïté du Bien*, Paris, Casterman, 1967.

4. Barth à Nobs, 25.6.1944. E 2001 (D) 1968/74/14, AF.

5. Surtout dans E 2001 (D) 3/172, mais aussi dans E 4001 (C) 1/262, AF.

La réaction suisse

Confinement de l'information

Face à la précision de l'information dramatique qui est en main des autorités suisses, se pose inévitablement la question de savoir si celle-ci influence leur comportement.

Je crois que dans un premier temps, jusqu'à l'été 1944 environ, cette information inspire surtout de l'embarras, car on se rend compte qu'elle risque de bouleverser le mode de penser officiel prioritairement sécuritaire et identitaire. Il est frappant, en effet, d'observer au sein même de l'administration une rétention de l'information. Le ministre des Affaires étrangères, par exemple, demande de ne pas mettre en circulation le terrible rapport de von Weiss sur le ghetto de Varsovie¹. Les photos du pogrom de Jassy sont classées secrètes par l'armée². Il n'apparaît pas non plus que la Confédération ait tenu à informer les institutions humanitaires suisses. Dans son livre sur *Le CICR, la déportation et les camps de concentration nazis*, Jean-Claude Favez exprime ses doutes quant à une information régulière du CICR par les Affaires étrangères suisses³. Tout ce que l'on sait sur le délégué du Conseil fédéral aux Œuvres d'entraide internationale Édouard de Haller, qui est en contact fréquent avec le CICR, va dans ce sens. Il privilégiait non pas les œuvres et l'action internationale humanitaires, mais le contrôle de ces œuvres, leur conformité par rapport à la politique étrangère de la Suisse⁴.

On a la preuve aussi qu'il arrivait à la Division fédérale de Police de désinformer les diplomates suisses sur les refoulements de réfugiés juifs pratiqués selon ses directives. Transmettant à Berne une demande de renseignements au sujet d'un couple qui avait cherché refuge en Suisse, le ministre de Suisse à Stockholm, P. Dinichert, se voit répondre que la police ignore tout de ce couple, alors qu'il avait été refoulé, ce qu'elle savait, et par conséquent envoyé à la mort⁵.

Y a-t-il eu communication d'informations par le gouvernement suisse aux États neutres, notamment la Suède et le Vatican ? Pas à notre connais-

1. *DDS*, vol. 14, p. 395, note 1.

2. *Ibid.*, p. 396, note 2.

3. Favez, *op. cit.*, p. 81.

4. Notamment dans l'affaire de l'accueil en Suisse des enfants de Juifs apatrides déportés par le gouvernement français, cf. *DDS*, vol. 14, pp. 176-177 et 881.

5. Jezler à Dinichert, 4.2.1943, E 4264 1985/196/547, AF. Il s'agissait des parents du professeur Saul Friedländer. Cf. aussi son émouvant ouvrage *Quand vient le souvenir...*, Paris, Seuil, 1978.

sance. Et encore moins aux Alliés occidentaux. Il est vrai que l'information qui circulait en Suisse sous le manteau pouvait compenser le silence officiel. Ainsi Carl Burckhardt a confirmé au consul général des États-Unis à Genève, en novembre 1942, qu'il existait un ordre d'Hitler demandant de rendre l'Allemagne *judenfrei* pour la fin 1942¹.

Quant à l'opinion publique suisse, le Conseil fédéral n'a jamais songé, politique de neutralité oblige, à la sensibiliser à l'horreur de l'extermination des Juifs à laquelle procédait l'Allemagne. Par le biais du contrôle de la presse, il a tenté au contraire d'en modérer l'indignation.

En guise d'exemple, on citera "*l'avertissement personnel*" que le contrôle de la presse adresse à Paul Graber, parlementaire suisse bien connu et rédacteur en chef du journal socialiste *La Sentinelle*, pour son article du 13 août 1942 décrivant la Rafle du Vel' d'Hiv' et intitulé "Une Saint-Barthélémy moderne à Paris". Selon la censure, le titre de cet article était "*injurieux*", "*car il n'y a pas eu de massacre comme à la Saint-Barthélémy*"².

La lettre de recours de Graber contient cette belle réplique :

"Les faits relatés sont de telle nature que tout journaliste tenant à se mettre au service des valeurs humanitaires se trouvait en face d'un devoir sacré en les dénonçant. Une telle dénonciation fait partie de la défense des plus hautes valeurs. Il est des devoirs en face desquels on n'hésite pas. Et cela d'autant moins que la relation de ces faits revêtit une forme qui ne saurait en rien mettre en péril le principe de la neutralité qui nous est imposé³."

Autre exemple : l'Office permanent de l'Agence juive pour la Palestine avait reproduit dans son Bulletin du 20 octobre 1943, le texte de l'allocution de Kippour du Grand Rabbín de Grande-Bretagne qui contient cette phrase : "*Deux millions d'entre eux [les Juifs] pour le moins ont déjà été massacrés par les nazis qui sont en train maintenant, avec une furie méthodique, d'en exterminer un troisième million.*" La censure intervient en écrivant à la rédaction : "*Nous nous permettons de vous rendre attentifs que les phrases citées ci-dessus du message radiophonique contiennent des citations d'un émetteur étranger qui, selon le point de vue suisse, doivent être considérées comme des nouvelles d'atrocités [Greuelmeldungen, dans le*

1. Favez, *op. cit.*, p. 97.

2. Daniel Bourgeois, *La presse suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne, Formation continue des journalistes, 1983, p. 24 et Marc Perrenoud, "La Sentinelle sous surveillance. Un quotidien socialiste et le contrôle de la presse (1939-1945)", *Revue suisse d'histoire*, vol. 37, 1987, p. 157.

3. *Idem*.

jargon administratif cela désignait la propagande – NdA]. *Il n'est pas désirable que par l'intermédiaire de citations d'un émetteur étranger, la presse suisse s'introduise dans le système de la propagande étrangère.*"¹

Le secours quand même

L'action de sauvetage des Juifs d'Europe qui s'inscrit dans un tel refus gouvernemental de se laisser interpellé par l'horreur de l'événement (symbolisé par le discours de von Steiger comparant la Suisse à une barque de sauvetage déjà pleine) et dans le primat d'une politique extérieure soucieuse de ménager l'Allemagne ne peut être que totalement disproportionnée à l'enjeu. Mais, enfin, elle a quand même existé. Elle doit beaucoup à la pression exercée sur les autorités par une partie de l'opinion publique suisse, par les œuvres d'entraide, par une série de personnalités, qui ont tenté de faire prévaloir le point de vue humanitaire sur la *Realpolitik*². Il n'est pas possible ici d'en rendre compte de manière détaillée. Ces actions se divisent en deux grandes catégories : celles qui ont trait à l'accueil et celles qui s'orientent vers l'extérieur.

Mauro Cerutti a déjà traité ici même de la politique envers les réfugiés, je n'y reviendrai donc pas en détail, sinon pour remarquer, avec David Wyman, que malgré tout, à l'exception de la Palestine, la Suisse est l'État qui abritait à la fin de l'année 1944 le plus grand nombre de réfugiés juifs par rapport à sa superficie, soit environ 27 000 réfugiés juifs³, dont 21 500 étaient entrés pendant la guerre⁴. À titre de comparaison, pour les années de guerre 1942-1945, les États-Unis ont accepté 21 000 réfugiés juifs⁵.

1. Passavant à la rédaction du bulletin *Informations de Palestine*, 21.10.1943, E 4450/173, AF.

2. Cf. notamment le chapitre "Résistez !" dans Häsler, *op. cit.*

3. David S. Wyman, *L'abandon des Juifs. Les Américains et la solution finale*, Paris, Flammarion, 1987, p. 301.

4. Le *Rapport Ludwig* (p. 303) donne le chiffre de 28 242 réfugiés juifs en Suisse à la fin de la guerre, dont 6 654 émigrants juifs, c'est-à-dire entrés avant les hostilités. Restent donc 21 588 réfugiés juifs pour la période de guerre, auxquels il faudrait ajouter, si l'on comptabilise les vies sauvées, la grande majorité de 1 563 réfugiés qui ont pu quitter la Suisse par transports collectifs à travers la France et l'Espagne entre 1940 et 1942, cf. "Rapport Jezler", Office fédéral de la Police, Berne, 1950, p. 191, Q 457, AF. Guido Koller arrive pour la période de guerre à 19 495 réfugiés juifs et 1 809 personnes de religion chrétienne ou sans confession mais d'origine juive, soit 21 304 personnes réfugiées ; cf. Guido Koller, "Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des Zweiten Weltkrieges", *La Suisse et les réfugiés 1933-1945, Études et sources*, n° 22, Berne, Archives fédérales/Haupt, 1996, pp. 17-106, p. 89.

5. Wyman, *op. cit.*, p. 301.

Les modalités de ce refuge ont certes été souvent très pénibles : séparation des couples, internement dans des camps de travail, brimades de toutes sortes¹. Mais enfin, ce refuge a été possible grâce au dévouement de beaucoup de personnes et d'institutions, les communautés israélites en particulier consentant un énorme sacrifice financier, puisque le gouvernement n'a accepté de prendre en charge les seules dépenses d'hébergement qu'en été 1942².

L'impact des actions orientées vers l'extérieur est beaucoup plus difficile à mesurer. Au niveau gouvernemental, la seule qui fut d'une réelle portée, et encore est-elle le résultat d'une initiative personnelle et d'un dépassement de compétence³, est l'émission par le consul Lutz à Budapest de passeports collectifs suisses, qui ont permis de sauver 7 800 Juifs hongrois⁴.

L'activité de la Suisse comme puissance protectrice représentant les intérêts étrangers de nombreux États belligérants, mais portant spécifiquement sur le sauvetage des Juifs est encore mal connue. À côté de l'action Lutz, il faut en tout cas mentionner l'affaire dite des "échanges germano-palestiniens", dont les deux derniers, organisés par l'intermédiaire de la Suisse, ont permis de sauver environ 300 Juifs⁵. De nombreuses autres interventions de la Suisse ont eu lieu en faveur des ressortissants juifs des États ennemis de l'Allemagne dont elle représentait les intérêts⁶. Il est vrai toutefois qu'elle avait une conception stricte du mandat de protection et qu'elle a refusé aux Américains, par exemple, d'ins-

1. Häslér, *op. cit.*, "La vie de camp". Fabienne Regard, *Les réfugiés juifs en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale vus par le prisme de leur(s) mémoire(s)*, thèse à paraître, Université de Genève, 1995, 2^e partie, chapitre 3. Du même auteur "Histoire orale de réfugiés juifs en Suisse (Henri Silberman)...", *La Suisse et les réfugiés 1933-1945, Études et sources*, n° 22, Berne, Archives fédérales/Haupt, 1996, p. 252 ss. Cf. aussi Emmanuel Haymann, *Le camp du bout du monde 1942. Des enfants juifs de France à la frontière suisse*, Lausanne, Éditions Favre, 1984.

2. *Rapport Ludwig*, p. 259.

3. Theo Tschuy, *Carl Lutz und die Juden von Budapest*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1995, p. 234.

4. *Ibid.*, p. 323. En français on trouvera aussi des informations sur l'action de Lutz dans le livre de Gilbert Joseph, *Mission sans retour. L'affaire Wallenberg*, Paris, Albin Michel, 1982.

5. A. N. Oppenheim, *The Chosen People. The Story of the "222 Transport" from Bergen-Belsen to Palestine*, Vallentine Mitchell, Londres/Portland OR, 1996. Le premier échange a été réalisé à travers les bons offices des États-Unis, alors que ceux-ci représentaient encore les intérêts britanniques en Allemagne ultérieurement confiés à la Suisse.

6. *DDS*, vol. 15, table méthodique, p. XCII ss.

7. Notice de Pury, 14.6.1944, *DDS* vol. 15, p. 444.

taurer un service d'information suisse en Hongrie chargé d'y prévenir l'extermination des Juifs hongrois¹.

Au niveau du Comité international de la Croix-Rouge, dont les Conventions ne protègent pas à l'époque les déportés et dont les multiples efforts pour atteindre cette catégorie de victimes se sont heurtés à des fins de non-recevoir, c'est surtout à la fin de la guerre qu'à la faveur de la désagrégation du pouvoir nazi que des actions de ravitaillement, de présence de délégués du CICR dans un camp, ont permis parfois d'éviter le pire et de sauver des vies *in extremis*, mais il est impossible d'en évaluer le nombre². L'émission de papiers de protection a également permis au délégué du CICR, Friedrich Born, de sauver plusieurs milliers d'enfants juifs à Budapest, mais comme Lutz, Born avait outrepassé ses instructions⁶⁰. D'autres interventions du CICR dans les pays satellites de l'Allemagne ont permis d'aboutir à certains résultats, notamment en Roumanie, mais d'une portée bien modeste³. Quant à la protestation de Max Huber, président du CICR, à Horthy, pour faire cesser les déportations de Juifs hongrois, elle fut bien tardive puisque les déportations avaient commencé trois mois auparavant et qu'on ne saurait lui attribuer à elle seule l'arrêt provisoire de ces dernières⁴. Il convient aussi d'évoquer l'action de l'Œuvre de Secours aux Enfants de la Croix-Rouge suisse, qui a sauvé un certain nombre d'enfants juifs dans la France de Vichy, soit en les cachant dans les homes, soit en les acheminant clandestinement vers la Suisse à l'insu de la direction de la Croix-Rouge⁵. De nombreuses autres œuvres d'entraide privées, auxquelles sont attachés les noms de Paul Vogt, de Regina Kägi-Fuchsmann, de Gertrud Kurz, de Maurice Dubois, pour ne citer que les plus connus, se sont efforcées d'apporter du secours aux persécutés⁶.

1. André Durand, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*, Genève, Institut Henry-Dunant, p. 511 ss. ; Drago Arsenijevic, *Otages volontaires des SS*, Paris, Éditions France-Empire, 1974.

2. Friedrich Born. "A Righteous among the Nations", Jérusalem, Yad Vashem, 1988. Arieh Ben-Tov, *Facing the Holocaust. International Committee of the Red Cross and the Jews in Hungary, 1943-1945*, Genève, Institut Henry-Dunant, 1988, p. 139 ss.

3. Favez, *op. cit.*, p. 259 ss.

4. Ben-Tov, *op. cit.*, p. 171 ss. Se basant sur un passage du *Journal* de Goebbels, dans lequel celui-ci dit l'importance du CICR pour l'Allemagne, Paul Stauffer estime que Max Huber aurait pu être plus incisif, "Die Schweiz und die Tragödie von Katyn", *Schweizer Monatshefte*, Zurich, 69^e année, Heft 11, p. 904.

5. Im Hof-Piguet, *op. cit.* ; Bohny-Reiter, *op. cit.*

6. Cf. Häslér, *op. cit.*, le chapitre "Les sauveteurs". Avant la guerre, il y eut aussi le capitaine de Police de St-Gall Paul Grüninger, cf. Stéphane Keller, *Délit d'humanité. L'affaire Grüninger*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1994.

D'une ambiguïté certaine dans ses motivations, car l'ancien conseiller fédéral Jean-Marie Musy était bien vu des SS, mentionnons enfin le sauvetage de 1 200 Juifs de Theresienstadt que les bonnes relations de Musy avec Himmler lui ont permis de faire entrer en Suisse le 7 février 1945¹.

La si brève et sommaire énumération de ces actions humanitaires souvent complexes, qui ont mobilisé des énergies et des ressources considérables, est terriblement réductrice, je m'en rends bien compte. Je ne les sous-estime pas, elles ont existé. Avec celles surtout qui concernaient d'autres victimes que les Juifs, en particulier le *Don suisse pour les victimes de la guerre*, elles ont nourri la saga humanitaire de l'idéologie suisse de l'après-guerre et inspiré au peuple suisse une fierté qui a occulté la part prise par la Suisse officielle surtout, dans *l'abandon des Juifs* pour citer le titre du livre de David Wyman.

Aux sources du secours rationné : l'antisémitisme

Face à l'immensité du crime, connu des autorités suisses et, à des degrés divers, d'une grande partie de la population malgré la censure, ce qui a été fait est bien modeste. C'est cette modestie qui fait problème pour un pays qui aime à se compter parmi les leaders de l'action humanitaire et tire sa fierté d'avoir été la patrie d'Henry Dunant.

Le gros point noir de la politique suisse demeure bien sûr les refoulements des Juifs cherchant asile en Suisse, dont ne connaîtra sans doute jamais le nombre exact, mais qui devrait correspondre à un pourcentage très élevé des 24 400 refoulements comptabilisés récemment². L'accueil, c'était la certitude de sauver des vies, c'était le mode de protestation envers la politique allemande le plus discret, qui permettait d'éviter l'éternel obstacle de l'immixtion dans les affaires intérieures. Et pourtant les autorités n'ont pas voulu voir que l'ampleur du crime appelait une politique d'accueil exceptionnelle. Ou plutôt, elles jugeaient déjà exceptionnelle celle qu'elles pratiquaient.

Il y aurait aussi beaucoup à dire de ce que Jean-Claude Favez a qualifié de "*non-appel*" du CICR, à savoir la décision du CICR du 14 octobre 1942 de renoncer à envoyer aux belligérants un texte, très enveloppé, dont

1. Alain Dieckhoff, *Rescapés du génocide. L'action Musy : une opération de sauvetage de Juifs européens en 1944-1945*, Bâle/Francfort, Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund, Helbing & Lichtenhahn, 1995. Cf. aussi André Lasserre, "Les réfugiés de Bergen-Belsen et Theresienstadt ou les déboires d'une politique d'asile en 1944-1945", *Revue suisse d'histoire*, 1990, pp. 307-317.

2. Koller, *op. cit.*, p. 100.

le passage visant plus particulièrement l'Allemagne voulait dire de ne pas massacrer les Juifs. Au-delà de la raison ouvertement invoquée (risque de mettre en danger l'action du CICR dans son domaine de compétence), on ne saurait écarter, dans cette décision, ni le poids de l'idéologie de Burckhardt, bien ancrée dans la révolution conservatrice, ni celui de sa stratégie personnelle visant à ce qu'il soit l'artisan d'une paix entre l'Allemagne et les Alliés occidentaux¹. La présence exceptionnelle du conseiller fédéral Philip Etter à la séance du comité qui a pris cette décision et son avis négatif suggèrent aussi la subordination de la politique humanitaire internationale du CICR aux intérêts suisses. Les Affaires étrangères et le délégué du Conseil fédéral aux œuvres d'entraide internationale Edouard de Haller ont travaillé dans ce sens, et ce dernier va jusqu'à qualifier ce "*non-appel*" "*d'enterrement de 1^{re} classe*"².

On est confondu en étudiant les dossiers du délégué par l'inertie de ce personnage, par le nombre de ses remarques désagréables envers ceux qui veulent sauver les Juifs, du genre : "*Calmez une fois pour toutes ces milieux*"³.

En septembre 1944, on en arrive à cette situation paradoxale où le principal responsable de l'application de la politique des refoulements, Heinrich Rothmund, aboutit à l'idée que s'impose une démarche générale auprès du gouvernement allemand en faveur des Juifs des pays occupés⁴, alors que les Affaires étrangères traînent les pieds. Elles en font la proposition au Conseil fédéral le 6 février seulement et celui-ci ne l'accepte qu'à certaines conditions⁵. En juin 1944, le même Rothmund déclare ne pas partager l'avis du général Guisan, commandant en chef de l'Armée, partisan d'une ligne dure en matière de refuge⁶.

Comment expliquer ces inerties ? Il y a l'encerclement bien sûr et la crainte de l'Allemagne, en tout cas jusqu'à Stalingrad. Elle est réelle si l'on se réfère à une annotation manuscrite du ministre des Affaires étrangères Pilet-Golaz en marge d'un document sur l'accueil d'enfants juifs en Suisse : "*L'agitation faite autour de ce problème devient de plus en plus dangereuse. Nous devons pourtant savoir que lors des cent dernières*

1. Paul Stauffer, "Grandseigneurlicher "Anti-Intellektueller". Carl J. Burckhardt in des Fähnrischen des totalitären Zeitalters", in Aram Mattioli (éd.), *Intellektuelle von rechts*, Zurich, Orell Füssli, 1995, pp. 113-134.

2. Favez, *op. cit.*, p. 159 ss. ; *DDS*, vol. 14, pp. 750-752.

3. Note de Haller pour Pilet-Golaz, 28.10.1942. E 2001 (D) 1968/74/15, AF.

4. *DDS*, vol. 15, p. 633 ss.

5. *DDS*, vol. 15, pp. 881-882.

6. *DDS*, vol. 15, p. 460 ss.

*années, deux fois la Suisse fut à la veille d'une guerre à cause de réfugiés. Cette fois il ne se trouvera pas une Angleterre pour s'interposer.*¹

Il y a la dépendance économique de la Suisse, qui n'est toutefois pas sans atouts (rachats d'or, crédits de clearing, armement, etc.), et de gros intérêts suisses en Allemagne même mis récemment en évidence par Sophie Pavillon².

Mais à notre avis, la guerre et les intérêts économiques ne sauraient tout expliquer. Ces inerties s'inscrivent dans un contexte socio-politique encore marqué par le traumatisme de la grève générale de 1918, perçue comme l'œuvre d'un fantasmatique "judéo-bolchevisme"³ et dans des structures qui se sont mises en place à la suite d'un long débat intérieur sur la soi-disant "surpopulation étrangère", qui vont peser lourdement sur la politique suisse d'immigration et de naturalisation⁴. Aaron Kamis-Müller, Jacques Picard et Marc Perrenoud l'ont fort bien montré pour les Juifs⁵. Dans l'échelle de l'altérité de Rothmund, comme dans celle de beaucoup de Suisses de l'époque, les Juifs étrangers et surtout les Juifs

1. Annotation du 16.9.1942, dans *DDS*, vol 14, p. 460 ss. Pilet-Golaz s'exagérait alors la menace. Le compte rendu des instructions de Goebbels à la conférence de presse secrète du 19 janvier 1943, dans laquelle Goebbels aborde les cas de la Suisse et de la Suède contient ces lignes : "Une grande puissance ne peut menacer qu'une fois, à la deuxième elle doit frapper. Comme pour le moment nous ne sommes pas en mesure de le faire et que cela va à l'encontre de notre conduite de guerre, il [Goebbels] tient pour juste de passer le plus largement possible sur les invectives des États neutres. Finalement leur travail pour notre armement allemand a plus d'importance pour nous que les criaileries de leur presse.", cité in Daniel Bourgeois, *Le Troisième Reich et la Suisse 1933-1941*, Neuchâtel, La Baconnière, 1974, p. 243.

2. Sophie Pavillon, "Trois entreprises suisses en Allemagne du Sud et leur développement durant la période nazie", in *Études et Sources*, 23, publiées par les Archives fédérales suisses/Haupt, Berne, 1997, pp. 209-251 et "Aux frontières du profit : les relations entre la société suisse Alimentana AG et sa filiale Maggi GmbH en Allemagne du Sud 1925-1943", in Actes du colloque de Troisième cycle romand, 24-28 février 1997, *Les relations internationales et la Suisse*, Lausanne, Antipodes, 1998, pp. 127-142. Histoire et sociétés contemporaines.

3. Uriel Gast, *Von der Kontrolle zur Abwehr. Die eidgenössische Fremdenpolizei im Spannungsfeld von Politik und Wirtschaft 1915-1933*, Zurich, Chronos Verlag, 1997, notamment p. 131 ss.

4. Gérald Arlettaz, notamment dans "Les effets de la Première Guerre mondiale sur l'intégration des étrangers en Suisse", *Relations internationales*, Paris, SEHRIC, n° 54, p. 161 ss.

5. Aaron Kamis-Müller, *Antisemitismus in der Schweiz*, Zurich, Chronos, 1990 ; Jacques Picard, *Die Schweiz und die Juden 1933-1945*, Zurich, Chronos Verlag, 1994 ; Marc Perrenoud, "Problèmes d'intégration et de naturalisation des Juifs dans le canton de Neuchâtel (1871-1955)" in *Devenir Suisse*, sous la direction de Pierre Centlivres, Genève, Georg, 1990, pp. 63-94.

d'Europe de l'Est ne paraissent pas assimilables. Quelques semaines après la Nuit de Cristal, alors même qu'il parle "*d'action barbare contre les Juifs en Allemagne*", et qu'il oppose celle-ci au "*monde civilisé*"¹, Rothmund écrit à un diplomate suisse : "*Nous n'avons pas lutté pendant 20 ans grâce à la Police des étrangers contre la surpopulation étrangère et tout particulièrement contre l'enjuivement de la Suisse pour nous laisser forcer aujourd'hui par les immigrants.*"²

Symbolisé par le "J" ignominieux apposé dans les passeports des Juifs allemands suite aux initiatives suisses³, cet antisémitisme est dirigé contre l'étranger. Rothmund lui-même s'est toujours posé en défenseur des Juifs suisses devenus "conformes"⁴. Mais l'imprégnation antisémite d'une partie de la société suisse vise aussi les Juifs suisses. Si elle est constitutive dans le frontisme⁵ et parfois d'une violence inouïe comme dans le cas de Georges Oltramare⁶, qui sévit à Paris durant la guerre, elle est plus "discrète"⁷ dans la bourgeoisie, qui le plus souvent ne revendique pas son antisémitisme, mais bien réelle⁸ pourtant. Elle est l'expression du glissement de la Suisse, sans modifications institutionnelles, vers un modèle idéolo-

1. Daniel Bourgeois, "La porte se ferme : la Suisse et le problème de l'immigration juive en 1938", *Relations internationales*, n° 54, 1988, p. 200.

2. *DDS*, vol. 13, n° 12.

3. Bourgeois, "La porte se ferme...", *Rapport Ludwig, DDS*, vol. 12.

4. Ladislas Mysyrowicz, "Le Dr Rothmund et le problème juif (février 1941)", *Revue suisse d'histoire*, 1982, pp. 348-355 et Roschewski, *op. cit.*, p. 67.

5. Sur le frontisme, notamment, cf. Walter Wolf, *Frontismus in der Schweiz*, Zurich, Flamberg Verlag, 1969 ; Beat Glaus, *Die Nationale Front*, Zurich, Benziger, 1969 ; Fritz Roth, *Die Schweizer Heimatwehr*, Berne, Stämpfli, 1974.

6. Notamment cf. cet article paru à la veille de la Conférence de Munich dans l'*Action nationale*, Genève, du 24.9.1938 : "Si les Juifs continuent à mener leur danse diabolique, ils vont au-devant d'un bain de sang comme ils n'en ont pas subi depuis la prise de Jérusalem par Titus. Après tout la juiverie ne récoltera que ce qu'elle a semé.", cité par Roger Joseph, *L'Union nationale 1932-1939. Un fascisme en Suisse romande*, Neuchâtel, La Baconnière, 1975, p. 155. On remarquera que cette citation est très proche du discours d'Hitler du 30 janvier 1939, prédisant "L'extermination de la race juive en Europe (...) si la finance juive internationale en Europe et hors d'Europe réussit de nouveau à précipiter les peuples dans une guerre mondiale.", cf. Saul Friedländer, *L'Allemagne nazie et les Juifs*, Paris, Seuil, 1997, p. 306.

7. Roschewski, *op. cit.*, p. 68.

8. Cf. les titres mentionnés aux notes précédentes, Häsler, *op. cit.*, nos réflexions dans "La porte se ferme...", p. 182 ss. ; notre interview dans *24 heures* du 9.4.1985, "Le Général Guisan face à l'histoire" ; Roland Bütikofer, *Le refus de la modernité. La Ligue vaudoise : une extrême droite et la Suisse (1919-1945)*, Lausanne, Payot, 1996, p. 130 ss. et 425. Le cas le plus révélateur de ce type d'antisémitisme est celui du mouvement de rassemblement national de la Ligue du Gothard, créée au lendemain de la défaite française

gique conservateur voire proto-vichyste¹, qui n'a plus la force de se remettre en question lorsque survient la tragédie inouïe du Génocide. On fait alors de l'épicerie. On compte les réfugiés, on en refoule beaucoup. On se plaint, à juste titre il est vrai, que les Alliés n'acceptent pas de prendre les réfugiés qui viennent en Suisse et lui refusent l'exercice de la fonction de transit qu'elle est prête à assumer, mais on est incapable d'une action à la mesure du défi humanitaire unique que pose la Shoah.

Face à la Shoah, la Suisse est donc à la fois complice active avec sa politique de refoulement et quand même samaritain. Mais l'antisémitisme déclaré ou oblique qui imprègne une importante partie de sa population et surtout de sa classe dirigeante, qui n'hésite pas à exhiber des "certificats d'aryanité" pour défendre ses intérêts économiques dans les territoires contrôlés par l'Allemagne, l'empêche d'être à la hauteur de la mission humanitaire très haute qu'elle aime à se donner.

Avec l'évolution de la guerre, elle est devenue plus samaritain que complice, mais lorsqu'elle s'est réveillée, alors que s'organisait la déportation des Juifs de Hongrie, il était largement trop tard.

(suite de la note 8 p. 19) pour lutter contre le défaitisme, mais excluant de ses membres les Juifs et les francs-maçons, tout en déclarant condamner l'antisémitisme et l'antimaçonnisme comme doctrine, cf. Christian Gasser, *Der Gotthard-Bund*, Berne/Stuttgart, Haupt, 1984, p. 67.

2. Les historiens suisses se réfèrent plutôt à ce qu'ils appellent l'idéologie de la Défense nationale spirituelle, révélée au grand public par le célèbre chapitre d'Hans Ulrich Jost, "Menace et repliement 1914-1945", in *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 1983, tome 3. Du même auteur *Les Avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*, Lausanne : Éditions d'en bas, 1992, pp. 144-165. L'existence de ce glissement et son ampleur sont évidemment des points de controverse, on en trouvera les principaux titres dans Josef Mooser, "Die geistige Landesverteidigung in den 1930er Jahren", André Lasserre "Résistance politique et humanitaire en Suisse 1939-1945", *Revue suisse d'histoire*, vol. 47, 1997, n° 4.